



CTI L'innovation soutenue par ses pairs



Dr. Klara Sekanina
Directrice de la Commission pour la
Technologie et l'Innovation (CTI)

«Des études comparatives internationales démontrent que la Suisse fait partie des leaders de l'innovation.»

1. www.kti.admin.ch

– Quelle est la mission de la Commission pour la Technologie et l'Innovation? – En tant qu'agence pour la promotion de l'innovation de la Confédération, la Commission pour la technologie et l'innovation encourage de manière ciblée l'entrepreneuriat suisse et soutient la mise en commun des compétences entre les Hautes Ecoles et les entreprises. Trois domaines sont au centre du travail du CTI: le cofinancement de partenariats de R&D entre les Hautes Ecoles et les entreprises, la promotion des jeunes entreprises et de l'entrepreneuriat, ainsi que l'amélioration de l'accès des PME au savoir et à la technologie des Hautes Ecoles par l'intermédiaire de réseaux et de plateformes.

– Combien d'entreprises sont-elles soutenues par le CTI?

– Le CTI soutient les projets innovants de Hautes Ecoles et d'entreprises. Des experts en économie et en sciences évaluent les demandes des entreprises et de leurs partenaires des Hautes Ecoles. Le CTI prend en charge au maximum 50 % des frais d'un projet de R&D sous forme de salaires versés aux partenaires des Hautes Ecoles. En 2010, le CTI a financé 343 demandes dont de nombreuses concernaient des projets associés dans lesquels plus d'une entreprise était impliquée. En 2010, près de 450 entreprises ont donc pu profiter de ce savoir-faire.

– Les entreprises suisses se montrent-elles suffisamment innovantes?

– Des études comparatives internationales démontrent que la Suisse fait partie des leaders de l'innovation depuis plusieurs années. Cette position est notamment due à l'excellent système de formation et aux recherches exceptionnelles menées dans les Hautes Ecoles en Suisse.

– Le contexte suisse – les fameuses conditions-cadres – favorise-t-il l'innovation et l'exploitation de cette innovation?

– L'État a pour devoir de créer des conditions favorisant la force d'innovation des entreprises suisses par de bonnes conditions-cadres et des mesures adaptées. Lorsque, par exemple, le cours du franc suisse est défavorable aux entreprises locales sur le marché international, l'État peut intervenir. Entre octobre et décembre 2011, le Conseil d'État a ainsi accordé un crédit exceptionnel de 100 millions de francs suisses au CTI pour la promotion de l'innovation. Avec le financement ciblé de projets, le CTI a aidé les entreprises à appliquer rapidement de nouvelles découvertes dans des produits et à lancer plus promptement leurs innovations sur le marché.

– Le maintien de la qualité suisse peut-il être assuré, tout en conservant la compétitivité des entreprises?

– Les entreprises suisses sont connues pour la grande qualité de leurs produits et de leurs innovations et s'affirment justement à travers cette qualité et cette précision et non pas par les prix pratiqués sur le marché international. Par son soutien, le CTI contribue à augmenter la productivité des entreprises et à développer de nouveaux produits. ■ ►►